



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 février 2026

## Bitonic B.V.

Cet acteur dispose du statut de prestataire de services sur crypto-actifs (PSCA) agréé MiCA auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ou est autorisé à fournir des services sur crypto-actifs en France en vertu de la libre prestation de services.

### PSAN/PSCA

Agréé MiCA

### Numéro d'agrément

N/A - Passeport

### Date d'agrément

21/11/2025

### Services agréés

- Conservation et administration de crypto-actifs pour le compte de clients
- Échange de crypto-actifs contre des fonds
- Exécution d'ordres sur crypto-actifs pour le compte de clients
- Fourniture de services de transfert de crypto-actifs pour le compte de clients

## Pays d'agrément

Pays-Bas

## Site internet

<https://bitonic.nl/en/> URL = [https://bitonic.nl/en/]

## Commentaires

Bitonic B.V. a été agréé par l'autorité compétente néerlandaise (AFM), et est autorisé à fournir des services sur crypto-actifs en France en vertu de la libre prestation de services.

La "date d'agrément" mentionnée dans cette page correspond à la date à laquelle cette entité a l'intention de commencer à fournir des services sur crypto-actifs en France.

## Des contenus pour vous accompagner



Obtenir un enregistrement / un agrément PSAN

### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02